



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Comment mettre fin au bail de commun accord (Wallonie) ?

---

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
- [Article 51/1 du Décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation](#) [1]
- [Tableau de synthèse : Durée de contrat de bail de résidence principale.](#) [2]
- [Brochure : Le bail d'habitation en Wallonie – édition mars 2021 – éditée par le SPW](#) [3]
- [Modèle de rupture du bail de commun accord.](#) [4]

Mise à jour :

Vendredi 20 Août 2021

---

Applicable en :

- Région wallonne
- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

Vous pouvez toujours mettre fin à votre bail de commun accord.

Mettez l'accord dans un **écrit signé et daté** par vous et votre propriétaire. Gardez chacun un exemplaire signé de cet accord. Ainsi, aucun des deux ne pourra changer d'avis par après.

Pensez à préciser dans cet écrit :

- la date exacte de la remise des clés (= fin de contrat) ;
- la date de l'état des lieux de sortie et le sort de la [garantie locative](#) [5];
- s'il y a ou pas une **indemnité** de rupture.

Veillez à indiquer que "les parties sont quittes et libres de toutes obligations l'une envers l'autre" au moment de signer votre accord, si :

- chacun a rempli toutes ses obligations ;
- et
- que l'immeuble est en bon état.

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

## Envoyer par e-mail

Votre nom \*

Votre e-mail \*

E-mail du destinataire \*

Sujet \*

Message \*

---

Envoyer

✖

## Réagir à cette fiche

Votre nom \*

Votre e-mail \*

Sujet \*

Message \*

---

Envoyer

---

**URL source:** <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/comment-mettre-fin-au-bail-de-commun-accord-wallonie>

### Liens

[1] [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018031513&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018031513&table_name=loi)

[2] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/201809-squ\\_log\\_tab\\_durecontratdebailrw.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/201809-squ_log_tab_durecontratdebailrw.pdf)

[3] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/20210818-aba-brochure\\_bail\\_habitationrwmars2021.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/20210818-aba-brochure_bail_habitationrwmars2021.pdf)

[4] [https://espace-](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj_log_mod_resiliationdebailduncommunaccord2014.pdf)

[jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj\\_log\\_mod\\_resiliationdebailduncommunaccord2014.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj_log_mod_resiliationdebailduncommunaccord2014.pdf)

[5] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/garantie-locative>